



SOS ..que faire pour lui ?

Par **syssii**, le **21/10/2012** à **13:59**

vendredi soir mon compagnon a fait une betise et a ete arrete au volant d 'un vehicule declare volé ... la plainte a ete retirée mais les gendarmes l ont gardé en garde a vue pour des faits anciens .. je vous appelle a l 'aide car lorsque je suis allée a la gendarmerie pour le rencontré , les gendarmes ne m ont pas permis de lui parler ... il est seul, comme je n ai personne a part lui il n a que moi aussi
je n ai rien pu savoir, tout a ete si vite !!! , depuis j angoisse , comment faire pour connaitre le nom de son avocat commis d office , comment faire pour connaitre la date de l audience car on m a dit qu ils n etaient pas tenu de m envoyer une convocation !! et surtout comment faire pour lui venir en aidesuis deseparée
AIDEZ MOI SVP

Par **youris**, le **22/10/2012** à **10:18**

bjr,
comme juridiquement vous n'avez aucun lien avec lui (ni mariés, ni pacsés) les gendarmes n'ont aucune obligation de vous renseigner dans le cadre de la protection de la vie privée.
de tout façon la garde à vue est limitée dans le temps.
cdt